



Vente du patrimoine conjugal

Par **crist**, le **13/03/2009** à **16:26**

Je suis séparé de mon ex depuis 1 an 1/2. Et devant le tribunal nous avons conclu que mon ex bénéficie du patrimoine et en avait la charge des crédits en cours.

Or j'ai reçu une lettre de la banque pour me demander de régler 1000 euro car elle ne paie plus les crédits.

je lui ai laissé 21000 euro sur les comptes de plus je lui ai tous laissé voiture meuble et bien plus encore sans oublier une pension de 300 euro pour ma fille.

Elle me dit qu'elle ne peut plus payer alors c'est à moi de prendre le relai je suis en colère.

Par **buronavocat**, le **28/06/2009** à **17:07**

bonjour,

vous restez redevable des crédits communs, même si une décision de justice vous en décharge.

Dans ce cas, il fallait faire accepter aux créanciers de vous retirer des crédits. Si vous ne l'avez pas fait, vous restez redevable.

Cordialement